



Fédération
Française
du Sport
Adapté

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA TIR A L'ARC ADAPTE



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Cher

entrée gratuite



Bourges

GYMNASSE MARIE-GEORGES BUFFET

4 AU 6 AVRIL 2025

Soutenu
par

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



CHER
DÉPARTEMENT 18

BOURGES
construit l'avenir!

FFM
JSEA
Comité départemental
des Médailles Jeunesse, Sports
et de l'Engagement Associatif du Cher

malakoff
humanis

Sommaire

Mot d'accueil.....	p. 1 - 2 - 3
Bienvenue à Bourges.....	p. 4 - 5
Présentation du Gymnase Marie-George BUFFET.....	p. 6
Venir à Bourges.....	p. 7
Le Comité d'Organisation Local.....	p. 8
Programme prévisionnel.....	p. 9
Informations Générales.....	p. 10 – 11
Précisions Techniques.....	p. 12 – 13 – 14
Fiche Association.....	p. 15
Fiche d'Engagement Individuelle.....	p. 16
Fiche de demande de dérogation.....	p. 17
Fiche Récapitulative.....	p. 18
Plan d'accès.....	p. 19
Liste des hôtels.....	p. 20
Partenaires.....	p. 21

Mots d'accueil

Chères sportives, chers sportifs,

A l'occasion du championnat de France para tir à l'arc adapté 2025, le CDSA du Cher à le plaisir de vous accueillir à nouveau sur Bourges.

Ce championnat est l'occasion de promouvoir l'inclusion par le sport et le respect de la différence. Le sport adapté permet à chacun de s'épanouir, de repousser ses limites et de démontrer que le handicap n'est pas un obstacle infranchissable.

Je sais que ce rendez-vous annuel est l'aboutissement de votre persévérance lors des entraînements et de vos qualifications en concours.

Une équipe enthousiaste, nos partenaires et bénévoles mettent d'ores et déjà tout en œuvre pour organiser votre accueil dans les meilleures conditions dans la ville de Jacques Cœur.

Je souhaite que chacun d'entre vous puisse donner le meilleur de lui-même et de vivre des émotions intenses et inoubliables lors de ce week-end de championnat.

Je vous souhaite un bon séjour et une belle compétition.



LOMBARD Jean-Pierre

Président du COL

Président du CDSA 18

Vice-président de Bourges 1ère

Mots d'accueil

Chers athlètes, Chers membres du comité organisateur, Chers bénévoles,
Mesdames et Messieurs,

C'est une immense joie et un grand honneur d'accueillir dans le Cher ce championnat de France para tir à l'arc adapté. Cet événement, qui réunit les meilleurs para tireurs et para tireuses du pays, n'est pas seulement une compétition sportive, mais aussi un véritable moment de célébration de la résilience et de la passion sportive.

Le tir à l'arc est un sport exigeant qui nécessite une précision parfaite, mais aussi une grande force mentale. Ce championnat nous rappelle que, quel que soit le défi que l'on rencontre, l'esprit de dépassement de soi et de solidarité est ce qui nous unit tous.

Aujourd'hui, nous célébrons la performance, certes, mais surtout la volonté de chacun de repousser ses limites.

Le Conseil départemental est fier de soutenir cet événement. Grâce à l'engagement de notre collectivité, nous pouvons offrir aux athlètes un cadre propice à l'expression de leur talent. Le Conseil départemental a pour mission de soutenir l'inclusion et de contribuer à la visibilité de ces athlètes d'exception. Nous assumons cette responsabilité avec humanité et bonheur.

Je souhaite également féliciter chaleureusement les organisateurs de cette compétition. La Première Compagnie des Archers de Bourges, le Comité Départemental de Sport Adapté et le Comité Départemental de Tir à l'Arc ont travaillé main dans la main pour faire de cet événement un véritable succès. Leur collaboration exemplaire, leur enthousiasme et leur professionnalisme ont permis de donner vie à cette compétition et d'offrir aux participants et aux spectateurs une expérience inoubliable. Merci à vous tous pour votre travail acharné et votre engagement !

Enfin, à tous les compétiteurs présents, je vous adresse mes plus sincères félicitations. Vous êtes tous des champions et par votre présence vous démontrez que l'esprit sportif, la camaraderie et le respect sont des valeurs qui nous unissent.

Que ce championnat soit pour vous une source d'inspiration et un moment de partage inoubliable.

Merci à tous et bonne chance à chacune et à chacun d'entre vous !

Mr. Jacques FLEURY
Président du conseil départemental du Cher



Mots d'accueil

Chers archères et archers, chers supporters et supportrices,

C'est avec une immense joie et un profond enthousiasme que la ville de Bourges vous accueillera pour les Championnats de France Para Tir à l'Arc Adapté 2025, un événement exceptionnel qui se tiendra du 4 au 6 avril à Bourges dans notre gymnase Marie-George Buffet (anciennement Merlattes). La dernière édition du championnat de France a vu 3 médaillés provenant de Bourges et c'est une fierté pour nous.

Nous remercions la première compagnie des archers de Bourges, un partenaire de choix, qui a porté cette proposition d'organiser ce championnat de France à Bourges. C'est un événement qui fait partager l'engagement municipal autour des questions d'inclusions pour lesquelles nous avons mis en place des critères d'attribution de subventions qui n'existaient pas auparavant.

Cet événement marque un moment fort dans le calendrier sportif national, réunissant près de 200 athlètes de talent, venus des quatre coins de la France, pour concourir dans un esprit de fair-play, de dépassement de soi et de solidarité. Accompagnés de plus de 80 accompagnateurs et d'une centaine de bénévoles, avec la classe ULIS du collège Victor Hugo, le réseau d'échanges réciproques de savoirs, la ville de Bourges... etc. Associations, établissements publics, collectivités c'est un vrai projet multi-acteurs que ces championnats de France de para tira à l'arc adapté 2025.

Ici, chaque flèche tirée est un témoignage de la volonté et de la force des athlètes, quelle que soit leur situation. Pendant ces trois jours, nous célébrerons non seulement les performances exceptionnelles des archers, mais aussi l'esprit d'unité et d'inclusion qui anime le para tir à l'arc. Nous sommes impatients de vivre ces moments de partage et d'émotion avec vous.

À tous les athlètes : nous vous souhaitons une compétition stimulante, riche en émotions et en rencontres. À tous les supporters : votre présence et votre enthousiasme seront un véritable moteur pour nos champions.

Que ces Championnats de France de para tir à l'arc adapté soient un véritable moment de célébration du sport adapté et de l'archerie, dans une ambiance conviviale et pleine de respect.

Bonne chance à tous et à très bientôt à Bourges !

Mr. Yann GALUT
Maire de Bourges



Bienvenue à Bourges

Capitale de la province d'Aquitaine, première à la fin de l'Empire romain, capitale du royaume de France sous Charles VII, Bourges garde de son passé glorieux un patrimoine soigneusement sauvegardé.

La cathédrale Saint-Étienne est une cathédrale catholique construite entre la fin du XII^e et la fin du XIII^e siècle classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A voir également : Les rues anciennes et les maisons à colombages.



Autre monument emblématique de la ville construit au XV^e siècle : **le palais Jacques-Cœur**. Un hôtel particulier incroyable par l'élégance de son architecture et la richesse de sa décoration. Il est l'un des tout premiers exemples d'architecture de plaisance en France. Il naît de la volonté de **Jacques Cœur**, grand argentier du roi Charles VII, de bâtir une « grand' maison » dans sa ville natale. Il n'y habitera malheureusement jamais.



Ville verte, Bourges est une des villes les plus vertes de France avec 135 hectares de marais au cœur de la ville, Ceci parce qu'elle est située à la confluence de plusieurs rivières (Yèvre, Voiselle, Auron, Moulon) et plus de 50 m² d'espaces verts par habitant.



La Maison de la Culture

Bâtiment à l'esthétique art déco est encore aujourd'hui celle conçue par Marcel Pinon et inaugurée par André Malraux en 1964 et première construite en France, revêtue d'un parement de briques et de grandes baies verticales. Les décors de la façade principale, réalisés par l'artiste berrichon François-Emile Popineau, illustrent la musique et la danse. Dans la frise centrale de style néo-grec, des danseurs nus à l'antique, encadrés sur la droite par une troupe de girls de music-hall et sur la gauche un escadron de petits rats de l'opéra. Deux bas-reliefs symbolisent, d'un côté, la musique classique, de l'autre la musique traditionnelle



Présentation du gymnase Marie-George BUFFET

(Anciennement Gymnase Des Merlattes)

Situé au nord de Bourges. En 2007, Jean-Louis Radigue, architecte berruyer, décroche le projet. En février 2009, le permis de construire est signé, les travaux sont lancés à la fin de la même année.

Il a été pensé comme un bâtiment bioclimatique, explique son concepteur. Il est raccordé à la chaufferie en bois, les façades sont exposées plein sud et les vitres permettent d'emmagasiner la chaleur du soleil en hiver et conserver de la fraîcheur en été.

Avec une surface de 1.144 mètres carrés, une aire de jeux apte à accueillir des compétitions de haut niveau (44 mètres de long par 22 de largeur).

Idéal pour les sports collectifs (handball, volley, basket...), le gymnase peut aussi accueillir des disciplines plus individuelles comme le badminton et... le tir à l'arc.



Accès sur le lieu de la compétition



Gymnase Marie-George BUFFET (Les Merlattes)

Rue Louise Michel

18000 Bourges

Coordonnées GPS 47.110062, 2.410760

Venir à Bourges

Par l'autoroute A 71 :

Bourges est à **1h d'Orléans** et **2h de Paris** (et tout particulièrement de l'aéroport d'Orly) et à **3h de Lyon**. Par l'autoroute A 85, Bourges est à seulement **1h30 de Tours**.

Depuis l'Autoroute (A71) :

- ✓ Au 1^{er} rond-point, prendre la 1^{ère} sortie. Continuer sur **N142** en direction de [Montluçon, Moulins, Nevers, Auxerre, Trouy, **Bourges Sud, Rocade Est**]. Continuer tout droit (env. 14 km)
- ✓ Au 7^e rond-point « **Porte de St-Germain-du-Puy** », prendre la 1^{ère} sortie. Continuer sur **N151 / Route de la Charité** en direction de [Montargis, Auxerre, Sancerre, Saint-Germain-du-Puy, La Charité-sur-Loire] (env.1 km)
- ✓ Au rond-point suivant, Route de la Charité, prendre la 3^e sortie. Continuer sur **D151** en direction de [Montargis, Orléans, Vierzon, Saint-Doulchard] (env. 1,5km)
- ✓ Au rond-point, à nouveau, prendre la 3^e sortie. Continuer sur **D33 / Route de Saint Michel (entrée dans Bourges)**
- ✓ Au feu, prendre à droite **Avenue du Maréchal Juin**

Le Comité d'Organisation Local

FONCTION	CONTACT
Président	Jean Pierre LOMBARD
Vice-Président	Alain ROSZYK
Trésorier	Patrice LABAUDINIÈRE
Trésorière adjoint	Jean-Claude MILLIARD
Secrétaire générale	Jocelyne PREVOST
Secrétaire générale adjointe	Arlette LABAUDINIÈRE
RESPONSABLE DE COMMISSIONS	
Coordination	Céline SANCHEZ
Technique	Pierre JAULIN
Sportive	Maryse BERGER
Restauration, hébergement, animations	Florence PICATON Bernard COTIN
Commission Médicale	Louis AUVITY
Communication	Romain AUGUET Céline SANCHEZ
Bénévolat	Jean-Paul AMBRAZE Jean-Michel LALANNE
Partenariat	Jean-Michel LALANNE
Sécurité	Guy MAS

FONCTION	CONTACT
Cadre Technique National Tir à l'Arc FFSA	Alexandre STEUX alexandre.steux@sportadapte.fr
Commission Sportive Nationale Tir à l'Arc FFSA	Philippe BRANDENBOURGER philippe.brandenbourger@orange.fr



COL Tir à l'Arc 2025

Comité Départemental Sport Adapté de Cher

Céline SANCHEZ - CTF Coordinatrice

IME de Sologne - site de Nançay - Le Vieux Nançay - 18 330 Nançay

Tél : 06.40.30.64.28

Mail : colcda18@gmail.com

Programme prévisionnel

Vendredi 4 avril 2025

14h00 - 18h15	Accueil des délégations et contrôle du matériel (<i>Gymnase Marie-George BUFFET</i>)
18h30 - 19h15	Réunion des entraîneurs
19h15 - 20h45	Repas (<i>Collège Jules Verne</i>)

Samedi 5 avril 2025

7h30	Ouverture du greffe :
<i>Départ N°1 : toutes les classes (AB, BC et CD) selon le nombre de participants dans chaque catégorie</i>	
8h - 8h30	Échauffement sur cibles
8h45	Début des tirs comptés
11h30	Repas pour les archers du départ n°2 (<i>Collège Victor Hugo</i>)
12h	Repas pour les archers du départ n°1 (<i>Collège Victor Hugo</i>)
<i>Départ N°2 : selon le nombre de participants dans chaque catégorie des différentes classes</i>	
12h45 - 13h15	Échauffement sur cibles
13h30	Début des tirs comptés
17h	Quarts de finale
20h	Repas de gala (<i>Salle des fêtes de la Chancellerie à 600 mètres du gymnase</i>)

Dimanche 6 avril 2025

8h15	Ouverture du greffe
8h30	Échauffement sur cibles
09h00	Demi-finale
10h15	Petite finale et finale
A partir de 11h	Distribution des paniers repas
11h30	Remise des récompenses
12h30	Fin du championnat

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 7 mars 2025.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 04 avril 2025 de 14h00 à 18h00
au gymnase Marie-George BUFFET (anciennement Les Merlattes)
Rue Louise Michel - 18000 Bourges

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.

Sans présentation des licences compétitives 2024 – 2025, les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique sera interdit.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique du Tir à l'Arc en compétition.

Restauration

- **Le repas du vendredi soir** (19h15 – 20h45) se déroulera au :

**Collège Jules Verne
3 All. Samuel Paty, 18000 Bourges**

- **Le repas du samedi midi** (11h30 – 13h30) se déroulera au :

**Collège Victor Hugo
83 Rue Louise Michel, 18000 Bourges**

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

- **Le repas de gala** (20h00) se déroulera à :

**La salle des fêtes de la Chancellerie
57 Rue Louise Michel, 18000 Bourges**

- **Les paniers repas** du dimanche midi seront distribués :

**Dimanche 06 avril 2025 de 11h00 à 12h00
sur le site de la compétition**

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie dans ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement **Para Tir à l'Arc Adapté** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **Para Tir à l'Arc Adapté**

Modalités d'inscription

Le championnat de France **Para Tir à l'Arc Adapté** relève du règlement **Tir à l'arc** FFSA.

Peuvent participer au championnat de France Para Tir à l'Arc Adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2023-2024 avec mention de la classe, et sélectionnés sur le ranking national au 17 février 2024.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement.

Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques à raison d'un coach pour 4 archers engagés.

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président du comité départemental puis le président de la ligue régionale Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat qualificatif**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.
Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 17 du dossier).

Les référents du ranking de la CSN **Para Tir à l'Arc Adapté** FFSA en charge de la partie informatique – **Céline SANCHEZ et Jean-Pierre KERGASTEL – csntaffsa@gmail.com** doivent recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent leur être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **07 mars 2024 pour les sportifs sélectionnés**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs à la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Préinscription

La préinscription est obligatoire auprès de votre référent régional pour tout archer souhaitant être sélectionné, le ranking 2024 des archers est régulièrement mis à jour par la CSN Para Tir à l'Arc Adapté et est consultable via le lien suivant :
https://www.csnparatiralarcadapte.fr/extraction_ranking_2025.php

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le 07 mars 2025, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Aucun remplacement d'un archer par un autre ne pourra être autorisé. Aucun changement d'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription.

Les dossiers d'inscriptions seront enregistrés par ordre chronologique d'arrivée.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Tir à l'Arc – Philippe BRANDENBOURGER – et le Cadre Technique National de la discipline – Alexandre STEUX - est programmée le :

Vendredi 04 avril à 18h30 au gymnase Marie-George BUFFET
(anciennement les Merlattes)

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à la **Commission Sportive Nationale Para tir à l'Arc Adapté** : csntaffsa@gmail.com.

Echauffement :

L'échauffement sur le pas de tir est de 20 minutes. Il n'y aura qu'une volée d'échauffement pour la phase finale si elle a lieu le même jour que les qualifications, sinon elle sera de 20 minutes également.

Équipements sportifs

Une tenue blanche ou une tenue du club uniforme est impérative pour se présenter sur le pas de tir. Les bermudas, jeans, chaussures autre que des chaussures de sport sont interdites. Sur le podium la tenue sportive est de rigueur.

Catégories d'âge

Catégories	Jeunes	Séniors	Vétérans
2024- 2025	2010 – 2007	2006 – 1975	1974 et avant

Si le surclassement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé pour les archers de moins de 16 ans. Le simple surclassement de moins de 16 ans à moins de 18 ans est autorisé à condition de réaliser les minimas du surclassement concerné et sous réserve de présenter un certificat médical délivré par un médecin du sport lors de l'inscription de l'archer.



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets

À renvoyer au COL avant **le vendredi 7 mars 2025**

Comité Départemental Sport Adapté du Cher- CDSA 18
IME de Sologne - Site de Nançay - Le Vieux Nançay - 18330 Nançay

Numéro d'affiliation :		Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :			
Responsable(s) de la délégation (obligatoire pour accéder aux zones techniques)			
NOM Prénom :		Numéro de licence FFSA :	
Téléphone :	Mail :		

PRESTATION	PRIX / PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 – Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	45 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (<i>hors petit-déjeuner</i>)	85 €		
Formule 1 – Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	25 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (<i>hors petit-déjeuner</i>)	65 €		
<i>Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.</i>		TOTAL	
Allergies alimentaires / Régimes spécifiques:			

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **Comité Départemental Sport Adapté du CHER.**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque :

Par virement bancaire (*merci d'indiquer le numéro d'affiliation et le nom de votre association ou de votre établissement en lien avec la fiche association.*)

Date du virement : d'un montant de : euros.

Coordonnées bancaires du CDSA 18 : RIB : FR76 1027 8375 6500 0113 9500 191 BIC : CMCIFR2A
--

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets

À renvoyer au COL avant **le vendredi 7 mars 2025**

Comité Départemental Sport Adapté du Cher- CDSA 18
IME de Sologne - Site de Nançay - Le Vieux Nançay - 18330 Nançay

Numéro d'affiliation :		Nom de l'association ou établissement :	
Responsable(s) de la délégation (obligatoire pour accéder aux zones techniques)			
NOM Prénom :		Numéro de licence FFSA :	
Téléphone :		Mail :	

	N° licence	NOM - Prénom	Date de naissance	Sexe	Classe	Catégorie	Arc	Latéralité
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche de demande de dérogation (cf. page 17). Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non-contre-indication de pratique en compétition du para tir à l'arc adapté.

Visa et signature du président du Comité Départemental :

Visa et signature du président de la Ligue :

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association**

demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France **Para Tir à l'Arc Adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Fiche récapitulative

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COL France Para Tir à l'Arc Adapté 2025

Comité Départemental Sport Adapté du Cher- CDSA 18
IME de Sologne - Site de Nançay - Le Vieux Nançay - 18330 Nançay

colcda18@gmail.com

Tél : 06-40-30-64-28

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le 7 mars 2025 :

- La fiche association
- La participation financière (*règlement complet avec numéro d'association et nom de l'association ou de l'établissement*)
- La fiche d'engagement **validée(s) par votre CDSA et votre ligue régionale**
- Chaque archer inscrit doit apparaître dans le ranking en tant que sélectionnés

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive (avec mention de la classe) en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours (une par sportif)**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès



Site sportif

Gymnase Marie-George BUFFET (Les Merlattes) Rue Louise Michel, 18000 Bourges



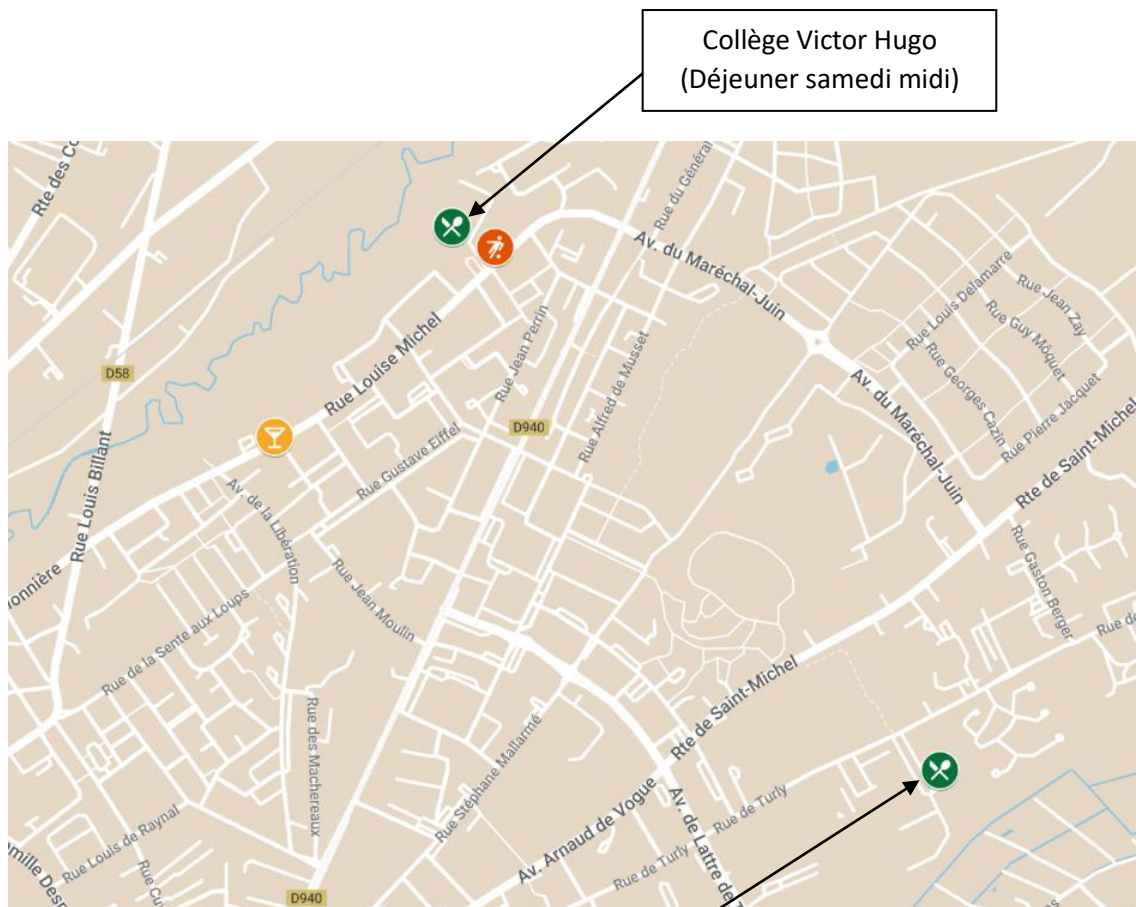
Repas de gala

Salle des fêtes de la Chancellerie : 57 rue Louise Michel, 18000 Bourges



Repas :

- **Vendredi soir** : Collège Jules Verne – 3 all. Samuel Paty, 18000 Bourges
- **Samedi midi** : Collège Victor Hugo – 83 rue Louise Michel, 18000 Bourges



Collège Victor Hugo
(Déjeuner samedi midi)

Collège Jules Verne
(Dîner vendredi soir)

Liste des hébergements

Nom	Coordonnées	Tarifs	Kilomètres
IBIS Bourges	Rue Vladimir Jankelevitch 18000 BOURGES 02 48 65 89 99 https://all.accor.com/hotel/0819/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps	A partir de 75 €	1,8 km
Hôtel Bourges Gare	2 place du Général Leclerc 18000 BOURGES 02 48 24 20 87 https://www.theoriginals-bourges.fr/hotel/the-originals-access	A partir de 70 €	2 km
Brit Hôtel Olympia	66 Avenue d'Orléans 18000 BOURGES 02 48 70 49 84 https://bourgeshotel.fr/	A partir de 65 €	2,5 km
Hôtel Les Tilleuls	7 place de la pyrotechnie 18000 BOURGES 02 48 20 49 04 https://www.les-tilleuls.com/	A partir de 90 €	3 km
Kyriad Bourges Sud	15 allée Icare 18000 BOURGES 02 48 20 14 30 https://bourges-sud.kyriad.com/fr-fr/	A partir de 53 €	3,5 km
Ibis Styles Bourges	Zac de l'Echangeur, rue Aristide Auxenfans, 18000 BOURGES 02 48 26 33 66 https://all.accor.com/hotel/6875/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps	A partir de 85 €	6,8 km
Première classe Bourges	Zone d'activité commerciale de l'Echangeur, 18000 Bourges 08 92 70 71 42 https://bourges.premiereclasse.com/fr-fr/?utm_content=partoo&utm_medium=seo-bgp&utm_source=google	A partir de 36 €	7 km

Partenaires institutionnels

Soutenu par



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

